Image not found or type unknown

Contrat de travail fonction publique

Par **claire44**, le **31/01/2016** à **12:14**

bonjour,
je souhaite être éclairé sur ma situation.
je suis actuellement agent territoriale d'animation pour une mairie.

j'ai passé un entretien pour passer stagiaire titulaire de la fonction publique. j'ai été retenue pour le poste et j'ai accepté ORALEMENT de poursuivre. j'ai fournie le certificat médicale mais je n'ai pas encore signé le contrat.
mon CDD ce fini le 31 janvier.

or depuis plusieurs jours on me mène la vie dur. ET je ne souhaite finalement pas continuer.

ma question est donc puisque je n'est pas signé de contrat (j'ai seulement donné mon accord oralement) ils ne sont pas en droit de me demander de faire une démission ? faut il signaler a l'avance que l'on ne souhaite pas reconduire notre CDD ?

je vous remercie pour votre aide!

claire

Par **P.M.**, le **31/01/2016** à **13:14**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés